

// BÉNÉFICIAIRES

- ⇒ Communes, établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), établissements publics ;
- ⇒ Propriétaires privés ;
- ⇒ Associations.

// NATURE DES TRAVAUX

Dépenses d'investissement portant sur les études préalables, la numérisation et la restauration du patrimoine protégé au titre des Monuments Historiques (MH) ou d'intérêt patrimonial : archives, édifices et objets.

// CRITÈRES DE RECEVABILITÉ

- ⇒ Pour le patrimoine protégé Monuments Historique (MH), aide de l'État,
- ⇒ Pour les archives, avis technique du directeur des archives départementales,
- ⇒ Pour les édifices d'intérêt patrimonial privés, localisation dans une zone protégée MH.

// MODALITÉS D'INTERVENTION FINANCIÈRE

⇒ Aide départementale entre 1 000 € et 500 000 € par projet (ces seuils s'entendent en HT pour le public et en TTC pour les privés). Le porteur du projet devra se conformer à la règle de participation minimale du maître d'ouvrage.

	Taux maximum applicable		Subvention maximale par projet
	Public	Privé	
Édifices et objets classés MH	25 %	25 %	/
Objets inscrits MH et mise en sécurité des objets	50 %	50 %	/
Études préalables	50 %	50 %	15 000 € pour les études individuelles 25 000 € pour les études d'ensemble
Édifices non protégés d'intérêt patrimonial	25 %	15 %	500 000 € pour le public 200 000 € pour le privé
Restauration et numérisation des archives	30 %	/	20 000 €

// PIÈCES À FOURNIR

- ⇒ Note de présentation ;
- ⇒ Plan de financement (arrêtés de subvention) ;
- ⇒ Calendrier de réalisation ;
- ⇒ Devis au stade avant-projet définitif ;
- ⇒ Photographies, plans projetés.



// DÉPÔT DE LA DEMANDE

Demande d'aide à déposer en ligne sur <http://extranet.morbihan.fr> avant le démarrage des travaux.

Contact :

*Direction de l'action territoriale et de la culture Direction
adjointe du patrimoine et des archives Hôtel du
département*

2, rue de Saint-Tropez CS 82400

56009 Vannes cedex

Tél. : 02 97 46 32 57